



## Recommandation de sécurité No. 11

<b>Date de la publication</b>	02.07.2018
<b>No. reg. du rapport final</b>	2016051802
<b>Déficit de sécurité</b>	<p>Le 18 mai 2016, à environ 16h50, un train de marchandises avait été composé sur la voie de raccordement de Widnau. Lors du contact à trois wagons prêts à être emmenés, ceux-ci s'éloignèrent de quelques mètres en di-rection de l'aire de l'entreprise. Ils entrèrent alors en collision avec une plateforme élévatrice à flèche placée à proximité de la voie. Suite au mouvement de la plateforme causée par l'impact, un collaborateur qui se trouvait sur celle-ci tomba dans le vide et fut mortellement blessé.</p> <p>Dans sa « Règlement sur l'utilisation des voies de raccordement par CFF Cargo », CFF Cargo prévoit des dispositions de sécurisation des wagons en stationnement qui vont au-delà des Prescriptions de circulation des trains. Les descriptions fournies par les équipes de manœuvre de CFF Cargo et SAW permettent de conclure que ces dispositions n'ont régulièrement pas été respectées et que le gestionnaire de la voie de raccordement ne l'a pas suffisamment exigé.</p>
<b>Recommandation de sécurité</b>	<p>Groupe cible : entreprises ferroviaires qui livrent et reprennent des wagons sur des voies de raccordement.</p> <p>Le SESE recommande aux entreprises ferroviaires concernées de vérifier si les réglementations contractuelles ne sont également pas respectées en pratique sur les autres voies de raccordement. Le cas échéant, les équipes de manœuvre devraient être sensibilisées à cette thématique de manière à ce que le respect desdites réglementations soit exigé des partenaires au contrat.</p>
<b>Rapport final concernant la recommandation de sécurité</b>	<a href="#">Schlussbericht</a>